



1<sup>er</sup> septembre 2014

## **Budget 2015 : un fragile équilibre à préserver**

**(IVS).** - Le Conseil d'Etat présente un projet de budget équilibré qui permet l'amortissement partiel du découvert du compte 2013, tout en limitant l'impact sur les prestations publiques, les contribuables et le personnel. Sa réalisation présuppose toutefois l'acceptation de mesures qui seront présentées au Grand Conseil dans un décret à la session de novembre, ainsi que l'étalement sur 3 ans de l'amortissement du découvert.

### **Découvert du compte 2013 à amortir**

Pour la première fois depuis leur entrée en vigueur, le compte 2013 de l'Etat du Valais ne respecte pas le frein aux dépenses et le frein à l'endettement. Les exigences constitutionnelles obligent le Canton à prévoir l'amortissement de ces découverts dès le budget 2015. L'élaboration de ce budget consiste donc non seulement à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, mais aussi à dégager des moyens nécessaires à l'amortissement du découvert, tout en garantissant la stabilité des prestations publiques et leur pérennité. Pour parvenir à ces buts, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil à la session de novembre des mesures à prendre dans un projet de décret. Il lui soumettra aussi une décision pour l'amortissement du découvert sur trois ans en application des dispositions de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement qui définissent les exceptions permettant d'amortir le découvert sur plusieurs années.

### **Nouvelles recettes**

Le Budget 2015 soumis au Grand Conseil en novembre a été établi compte tenu de ces prémisses. Il prévoit des revenus de fonctionnement pour 3,17 milliards de francs. Ces revenus sont en augmentation de 13,5 millions par rapport au Budget 2014 et de 32,5 millions par rapport au Compte 2013. Après avoir quasiment stagné au Budget 2013, puis marqué un net recul au Budget 2014, la péréquation des ressources versée au canton du Valais repart en forte hausse au Budget 2015 avec 46,3 millions de plus pour atteindre 560 millions nets. Cette évolution positive permet de compenser le manque de croissance notamment des autres parts à des recettes fédérales et des recettes fiscales, ainsi que la suspension de la distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse.

### **Maîtrise des dépenses**

Le Conseil d'Etat a aussi agi sur la politique des dépenses. Conscient des difficultés financières, il a réagi rapidement à fin 2013 par la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS1). Le Budget 2015 intègre ces incidences financières. Les contraintes budgétaires 2015 ont également conduit les Départements à consigner un budget modeste en regard des besoins exprimés. De plus, aucun poste nouveau ne sera créé dans l'administration, malgré les besoins importants dans certains domaines.



## **Décret sur les mesures d'équilibre du budget**

Pour parvenir à l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil à la session de novembre des mesures à prendre dans un projet de décret. Parmi ces mesures le Conseil d'Etat propose notamment le report de la dernière tranche de déduction fiscale pour les primes caisses-maladies et la hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur, dans un souci d'équilibre avec l'effort à consentir sur les dépenses. L'incidence financière attendue de l'ensemble des mesures représente un allègement de 34 millions. Certaines de ces mesures impactent également favorablement les finances communales à hauteur de 17 millions.

Au final, le résultat attendu des activités d'exploitation est un excédent de 18,4 millions, alors que le Compte 2013 dégageait une perte de 91 millions.

## **Investissements très élevés grâce au fonds des infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle**

Grâce à la marge d'autofinancement de 219,9 millions de francs, la politique d'un haut niveau d'investissement menée ces dernières années se poursuit au Budget 2015 avec des investissements nets à 189,1 millions de francs. En volume brut, les investissements atteignent un niveau inédit avec 609,1 millions de francs, dont 250 millions pour les routes nationales. Des investissements bruts de 39 millions seront réalisés pour le projet Campus Valais Wallis. La troisième correction du Rhône prend un nouveau rythme de croisière avec des investissements bruts prévus à 34 millions au budget 2015 contre 11,7 millions au Budget 2014. Le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle contribue pour 37,6 millions au maintien de ce haut niveau d'investissement.

## **Rencontre institutionnelle avec le Grand Conseil**

Ces éléments ont été présentés ce matin par le Conseil d'Etat à la Présidence et au Bureau du Grand Conseil, à la Commission des finances, à la Commission de gestion, au Tribunal cantonal ainsi qu'au Ministère Public. Cette séance fait suite à une première rencontre tenue le 18 juin où le Conseil d'Etat avait relevé les difficultés lors de l'élaboration du budget pour respecter les exigences de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement et évoqué les mesures envisageables.

## **Suite des travaux**

Parallèlement aux travaux d'élaboration du budget 2015, la deuxième phase de l'examen des tâches et des structures se poursuit. Les résultats seront présentés au Grand Conseil dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

En conclusion, le projet de budget soumis par le Gouvernement au Parlement en session de novembre est un budget équilibré qui permet de maintenir une stabilité des prestations publiques en évitant des mesures trop brusques et sévères sur les subventions accordées, sur les contribuables et sur le personnel.

## ***Personne de contact***

***Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (tél. 027/606.50.05)***